

LA BONNE ADRESSE



Votre conseil municipal améliore la qualité de l'adresse pour :

- Faciliter l'accès des services d'urgence
- Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille,...)
- Faciliter les livraisons à domicile (géolocalisation)
- Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique, ...)

Informez vos correspondants

Pensez à informer vos correspondants de votre nouvelle adresse.



Les règles d'or pour bien écrire votre adresse :

1

Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas

2

6 lignes maximum

3

38 caractères maximum par ligne, espaces compris

4

Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné

5

Écrire les 3 dernières lignes **en majuscule**

6

Aligner le pavé adresse à gauche



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS